

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 février 2019, à 19 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Madame la conseillère Odile Alain

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente, Madame France Desjardins, directrice générale.

Est absente de la rencontre la conseillère Martine Bachand.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. France Desjardins, directrice générale, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Assemblée publique de consultation pour règlement de zonage

Une assemblée publique de consultation est tenue pour le règlement numéro 86-97/69-19 amendant le règlement de zonage afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs et de boîte de camion pour fin de bâtiment accessoire et afin de permettre les maisons mobiles dans les zones agricoles selon certaines conditions.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-02-31

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale.

Ordre du jour :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Assemblée publique de consultation pour règlements d'urbanisme
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés en janvier
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Congrès de l'ADMQ – directrice générale
- 3.4 Congrès de la COMBEQ – inspectrice en bâtiment
- 3.5 Mandater personne-ressource auprès de la RACJ – tirage
- 3.6 Mandater personne-ressource auprès de la RACJ – permis de boisson
- 3.7 Journées de la persévérance scolaire – proclamation
- 3.8 Achat de chaises pour ergonomie du personnel administratif
- 3.9 Achat d'un ordinateur pour le poste à l'accueil
- 3.10 Règlement #313-19 sur les raccordements aux réseaux – Avis de motion
- 3.11 Règlement #314-19 sur la gestion contractuelle – Avis de motion
- 3.12 Emploi été étudiant en horticulture – entente Saint-Simon
- 3.13 Offre de services LNA pour analyse de vulnérabilité
- 3.14 Les Fleurons du Québec – édition 2019 – 2021
- 3.15 Règlement #316-19 emprunt travaux pavage rues Godère et Gosselin – Avis de motion
- 3.16 Fonds de la taxe d'accise sur l'horizon 2019-2023

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Achat d'un support à boyaux

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Achat de signalisation

5.2 Débloquer montant pour achat de petits outils

5.3 Achat d'un ensemble de pentures pour porte arrière du camion 10 roues

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre de services pour essais à la fumée

6.2 Achat de sulfate ferrique pour usine

6.3 Offre pour vérification des débitmètres

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Second projet de modification de règlement de zonage

7.2 Dérogation mineure – distances séparatrices

7.3 Règlement #315-19 de crédit de taxes – Avis de motion

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019

Résolution 2019-02-32

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06.*

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2019-02-33

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de janvier 2019 totalisant la somme de 177 909,04 \$, en plus des salaires versés au montant de 49 839,45 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

R	ADMQ	Adhésion 2019 - France Desjardins	532,33 \$
D	Buropro Citation	Fournitures de bureau	216,72 \$
R	Comité Bassins vers. Delorme Ferré	Appui financier 2019	150,00 \$
R	Comité de la Rivière Noire	Appui financier 2019	250,00 \$
R	Comité pour l'avenir du Ruis.Vandal	Appui financier 2019	250,00 \$
R	Comité revival. Riv.Chibouet	Appui financier 2019	150,00 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - décembre 2018	7 113,23 \$
R	Fédération Qué.des municipalités	Adhésion 2019	3 437,01 \$
I	Financière Manuvie	Assces collectives - février	3 650,96 \$
I	Geslam MS informatique inc.	Sauvegarde des données 2019	827,13 \$
I	Hydro-Québec	21 Place Mauriac	2 704,33 \$

D	Marché Sylvain Martel	4 porte-documents - Slef	6,90 \$
D	Megaburo inc.	Frais copies	214,24 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - décembre 2018	12 143,97 \$
R	Monty, Sylvestre	Hon.prof. - Dossiers divers	1 329,76 \$
D	MRC Les Maskoutains	Travaux rivière Chibouette Br.42 et 47	5 597,52 \$
R	OBV Yamaska	Adhésion 2019	50,00 \$
D	Québec Municipal	Service internet 2019-2020	586,37 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - décembre 2018 (taux réduit)	9 026,71 \$
I		DAS - décembre 2018 (taux régulier)	162,29 \$
D	Restaurant Le Lib	Buffet - coin des Zados	308,07 \$
I	Société Canadienne des postes	Médiaposte: budget 2019	179,69 \$
I	Sogetel	Frais téléphone - HDV	478,11 \$
D	Systèmes Christian Dion	Correctifs et frais de surveillance janv.à mars	407,25 \$
I	Visa (Fonds d'inform.sur le territoire)	Avis de mutation - novembre	12,00 \$
I	Visa (Poste Canada)	Timbres poste	2 443,22 \$
I	Visa (Purolator inc.)	Frais de livraison - HDV	5,28 \$
D	Visa (St-Hubert Express)	Diner des employés	94,86 \$
R	Vision Info	Maintenance annuelle du site web	1 149,75 \$

BIBLIOTHÈQUE:

D	Girouard Julie	Remboursement achat de livres	102,69 \$
D	Planète BD	Achat de bandes dessinées	891,40 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	47,16 \$

LOISIRS:

R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	10 545,00 \$
---	--------------------	------------------------------	--------------

SERVICE INCENDIE:

R	Ass. des chefs en sécurité incendie	Adhésion 2019 - Martin Bougie	304,68 \$
I	Cauca	Frais survi-mobile - 3 mois	434,61 \$
I	Extincteurs Milton	Recharge de cylindres air comprimé	151,72 \$
D	Garage Luc Meunier	Entretien mini-bus - incendie	618,99 \$
R	Groleau Steeve	Formation en caserne /silos et fenils	315,00 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	2 127,41 \$
D	Marché Sylvain Martel	Bouteilles d'eau	23,96 \$
I	Municipalité de St-Dominique	Entraide 6 et 11 décembre 2018 et 5 janv.2019	349,31 \$
R	PG Solutions	Licence Pemière Ligne 2019	1 287,72 \$
I	S.A.A.Q.	Immatriculation cam.citerne (volvo)	1 832,88 \$
I	Sogetel	Frais tél et internet	80,43 \$
D	Systèmes Christian Dion inc.	Fr.de surveillance - janv.à mars	83,02 \$
I	Technilab RG	Calibration détecteurs de gaz	730,97 \$

URBANISME:

D	Clairon (Le)	Annonce - avis modif.règlement de zonage	528,89 \$
R	Combeq	Adhésion 2019 - Janie Rondeau	431,16 \$
R	Construction Jocelyn Martel	Remb.66%-demande de modif.régl.d'aménagement.	495,00 \$
D	Editions Yvon Blais	Lois aménag.urbanisme - MAJ no. 44	57,80 \$
D	Fédération Qué.des municipalités	Formation 27 novembre - encadrement cannabis	78,64 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

D	Apsam	Formation cadénassage 28 nov. - trav.publics	306,00 \$
D	Batteries Expert St-Hyacinthe	Pièce pour Ford F150	123,25 \$
I	Bell Gaz	Chauffage garage	718,90 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	252,73 \$
R	Bi-eau Santé	Plan livraison d'eau au garage - janvier	25,00 \$
R	Bionest Technologies	Entretien système UV -- à refacturer	277,98 \$
D	Buropro Citation	Fournitures de bureau - aqueduc	60,68 \$
I	Carrière d'Acton Vale	Abrasif	6 037,67 \$
D	Centre de rénovation A.L.	Cadenas - usine d'eau potable	264,44 \$
D	Coop Telsys	Batterie UPS et serv.tech. - aqueduc	219,27 \$
D	Coopérative Ste-Hélène	Entretien garage et équipement de sécurité	254,79 \$
D	Donais & fils inc.	Entretien garage	140,79 \$

D	Emco Corporation	Pièces pour réinstaller chauffe-eau - garage	248,22 \$
R	Englobe Corp.	Contrôle matériaux- ch.Berline, rue Lacroix	1 667,14 \$
R	Excavations Sylvain Plante	Transport d'abrasif	470,22 \$
R	Ferme Cerpajo inc.	Déneigement des rues - 1er versement	10 297,88 \$
D	Fondation Caramel	Constats - contrôle animalier	450,00 \$
R	Franklin Empire	Achat de luminaires de rues	21 672,79 \$
D	Gaucher Charles	Fr. dépl. Surveillance des routes	80,00 \$
I	Groupe Environex	Analyses eau potable et eaux usées	430,18 \$
I	Hydro-Québec	214 route Quintal , 150 rue Morin	855,19 \$
I		105 rue Lacroix, 110 Terrasse Bagot	3 976,22 \$
I		11 rue Lemonde, Eclairage public	1 659,28 \$
I	Javel Bois-Francs	Chlore - aqueduc	688,13 \$
R	Lambert et Grenier inc.	Agrand.réservoir aqueduc -dernière retenue	18 745,03 \$
D	Marché Sylvain Martel	Produits nettoyants - garage	35,54 \$
D	Moreau Antonio Ltée	Vêtements de travail - Karl et Charles	93,14 \$
R	OBV Yamaska	Mandats divers - eau potable	528,89 \$
D	Pelchat Karl	Fr. dépl. Travaux publics	80,00 \$
I	Pétroles Irving	Carburant - voirie	204,71 \$
D	Pneus Robert Bernard (St-Hyac)	Installation d'un pneu - pépîne	113,22 \$
D	Pneus Robert Bernard (St-Paul)	Remplacement pneus arrière - pépîne	3 515,53 \$
I	Regie Inter.m.d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevance - décembre	9 158,47 \$
I		Recyclage et organique - décembre	7 021,85 \$
I		Prog.vidange inst.septique et 1er vers.quote-part	7 102,75 \$
D	Rona	Remplacement chauffe-eau - garage	388,60 \$
I	Sogetel	Fr. tél.et intern. garage,eau potable, eaux usées	383,73 \$
I	SPI Santé Sécurité	Entretien équipement de sécurité	442,65 \$
D	Ste-Marie (Centre du Camion)	Entretien des véhicules	228,72 \$
D	Systèmes Christian Dion inc.	Frais de surveillance janv.à mars	166,04 \$
I	Technilab RG	Calibration détecteur de gaz - travaux publics	102,60 \$
I	Ultramar énergie	Carburant - voirie	1 562,70 \$
D-R	Wurth Canada	Divers outils et pièces - voirie	1 861,98 \$
		TOTAL DES COMPTES PAYÉS	177 909,04 \$
I	Salaires versés	mois de janvier	49 839,45 \$

D: Délégation I: Incompressible R:Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2019-02-34

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 19 539,12 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

BIBLIOTHÈQUE:

Réseau Biblio de la Montérégie	Tarification annuelle 2019	16 835,98 \$
	Frais d'exploitation pour 2019	2 703,14 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER	19 539,12 \$

3.3 Congrès de l'ADMQ - directrice générale

Résolution 2019-02-35

Considérant que l'Association des Directeurs municipaux du Québec tiendra son congrès annuel à **Québec les 12, 13 et 14 juin 2019 au Centre des Congrès** et que la directrice générale désire y participer;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ les 12, 13 et 14 juin 2019;
- d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 539 \$ plus les taxes applicables;
- d'autoriser les frais d'hébergement pour 3 nuits, frais de déplacement et repas, sur présentation de pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

3.4 Congrès de la COMBEQ – inspectrice en bâtiment

Résolution 2019-02-36

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) tiendra son congrès annuel à **Québec les 2, 3 et 4 mai 2019** et que l'inspectrice en bâtiment désire y participer;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'inscription et la participation de l'inspectrice en bâtiment au congrès annuel de la COMBEQ qui se tiendra à Québec les 2, 3 et 4 mai 2019;
- D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 620 \$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser les frais d'hébergement pour 3 nuits à Québec, les frais de déplacement et de repas, sur présentation de pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

3.5 Mandater personne-ressource auprès de la RACJ - pour tirage

Résolution 2019-02-37

Considérant l'activité Saint-Liboire en Fête, édition du 15 juin 2019;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire soit désignée comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

3.6 Autorisation signataire auprès de la RACJ - pour permis de boisson

Résolution 2019-02-38

Considérant l'activité Saint-Liboire en Fête, édition du 15 juin 2019;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire afin de procéder à l'obtention d'un permis de réunion pour vendre des boissons alcooliques lors d'un événement public tenu à l'extérieur dans une rue ou un site fermé.

3.7 Journées de la persévérance scolaire - Proclamation

Résolution 2019-02-39

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société ;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que les *Journées de la persévérance scolaire* sont organisées du 11 au 15 février 2019, sous le thème « *Vos gestes, un + pour leur réussite* » lesquelles se veulent un temps fort

dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC;

Considérant que les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, sous le thème « *Vos gestes, un + pour leur réussite* » et qu'un nombre important de municipalités appuieront, elles aussi, cet événement;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- De déclarer les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* de notre municipalité, sous le thème « *Vos gestes, un + pour leur réussite* » ;
- D'appuyer la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

3.8 Achat de chaises pour ergonomie du personnel administratif

Résolution 2019-02-40

Considérant que suite à la visite d'un ergonome certifié il a été constaté que les chaises du bureau n'étaient pas adaptées aux besoins du personnel administratif;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 5 nouvelles chaises de bureau selon la soumission de Buropro Citation datée du 11 janvier 2019 au montant d'environ 2 268 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget courant.

3.9 Achat d'un ordinateur pour le poste à l'accueil du bureau

Résolution 2019-02-41

Considérant que le poste de l'agente à l'accueil est désuet et doit être remplacé;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un nouvel ordinateur pour le poste à l'accueil, le tout selon la soumission de Coop Telsys datée du 17 janvier 2019 au montant d'environ 1 231 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget courant.

3.10 Règlement #313-19 abrogeant le règlement 297-17 et concernant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les rejets dans les réseaux d'égout - AVIS DE MOTION

Résolution 2019-02-42

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 313-19 abrogeant le règlement 297-17 et concernant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les rejets dans les réseaux d'égout.

Ce règlement vise à modifier certaines dispositions relatives aux raccordements à l'égout et l'ajout d'une disposition particulière à la rue Gosselin.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement déposé ce jour et renoncent par conséquent à sa lecture lors de l'adoption.

3.11 Règlement #314-19 sur la gestion contractuelle – AVIS DE MOTION

Résolution 2019-02-43

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Desjardins à l'effet que lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 314-19 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement vise à prévoir des règlements de passation des contrats qui comportent des dépenses d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut

être adjudgé qu'après une demande de soumission publique et répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement déposé ce jour et renoncent par conséquent à sa lecture lors de l'adoption.

3.12 Emploi été étudiant en horticulture – entente municipalité de Saint-Simon

Résolution 2019-02-44

Considérant le jardin-école, le Jardi-Boire qui a débuté à l'été 2018 et qui a connu un vif succès;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant en horticulture, pour la prochaine saison d'été, et ce, en association avec la municipalité de Saint-Simon afin d'offrir un poste à temps plein avec les deux municipalités;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de s'associer avec la municipalité de Saint-Simon pour qu'ensemble nous procédions à l'embauche d'un étudiant en horticulture pour la saison d'été 2019 ;
- de mandater la municipalité de Saint-Simon pour demander des subventions pour l'embauche dudit étudiant ;
- de mandater la municipalité de Saint-Simon à procéder à la rémunération de l'étudiant et de nous refacturer notre part au prorata des heures travaillées à Saint-Liboire, déductions faites de la subvention à laquelle nous aurons droit.

3.13 Offre de services LNA pour analyse de vulnérabilité

Résolution 2019-02-45

Considérant que le Ministère de l'Environnement demande aux municipalités que soient effectuées des analyses de vulnérabilité d'eau potable, aires de protection et autres;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater LNA, Hydrogéologie et environnement afin d'effectuer les analyses de vulnérabilité d'eau potable et autres selon leur soumission datée du 28 janvier 2019 au montant d'environ 20 370 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que cet exercice se fera sur 3 ans, soit 2019-2020 et 2021, le rapport final devra être déposé au Ministère pour avril 2021.

3.14 Les Fleurons du Québec – édition 2019 - 2021

Résolution 2019-02-46

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire désire voir reconnaître officiellement les efforts de ses citoyens et ses efforts pour verdifier l'environnement et embellir le milieu de vie des citoyens de Saint-Liboire au moyen d'aménagements horticoles ;

Considérant que la Municipalité constate les efforts des citoyens pour ce faire ;

Considérant qu'il existe un programme qui permet à la Municipalité de voir reconnaître ces efforts, soit les Fleurons du Québec ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à Les Fleurons du Québec et de demander la classification de la Municipalité de Saint-Liboire pour l'édition 2019 - 2021 au tarif triennal d'environ 1 170 \$ et d'en effectuer le paiement.

3.15 Règlement #316-19 décrétant des travaux de pavage sur les rues Godère et Gosselin, autorisant un emprunt au montant total de 298 830 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt – AVIS DE MOTION

Résolution 2019-02-47

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le *règlement numéro 316-19 décrétant des travaux de pavage sur les rues Godère et Gosselin, autorisant un emprunt au montant total de 298 830 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt.*

Ce règlement vise à exécuter des travaux de pavage sur les rues Godère et Gosselin et effectuer un emprunt pour en payer les coûts et répartir entre les propriétaires riverains une taxe spéciale sur tout immeuble imposable de ce secteur pour en rembourser l'emprunt.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement déposé ce jour et renoncent par conséquent à sa lecture lors de l'adoption.

3.16 Fonds de la taxe sur l'horizon 2019-2023

Résolution 2019-02-48

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription, Madame Brigitte Sansoucy et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Achat d'un support à boyaux

Résolution 2019-02-49

Considérant le besoin d'obtenir un support à boyaux pour la caserne incendie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission d'Atelier de Soudure St-Liboire inc. datée du 15 janvier 2019 pour fabrication d'un support à boyaux au montant d'environ 1 148 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget courant.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Achat de signalisation

Résolution 2019-02-50

Considérant qu'il y a lieu de faire l'achat de signalisation (enseignes et poteaux);

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Signel services inc. pour achat de signalisation datée du 17 janvier 2019 au montant d'environ 4 981 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget courant.

5.2 Débloquer montant pour achat de petits outils

Résolution 2019-02-51

Considérant le besoin de faire l'achat de plusieurs outils;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débloquer la somme d'environ 4 000 \$ pour achat de petits outils et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget courant.

5.3 Achat d'un ensemble de pentures pour porte arrière du camion 10 roues

Résolution 2019-02-52

Considérant le besoin de faire installer des pentures pour porte arrière du camion 10 roues;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Tenco inc. datée du 17 janvier 2019 au montant d'environ 2 470 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget courant.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre de services pour essais à la fumée

Résolution 2019-02-53

Considérant la nécessité de réaliser des tests de fumée dans le réseau d'égout sanitaire ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Avizo Experts-Conseils pour tests de fumée au réseau d'égout sanitaire datée du 9 janvier 2019 moyennant la somme d'environ 18 837 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 Achat de sulfate ferrique pour usine

Résolution 2019-02-54

Considérant le besoin d'obtenir environ 12 000 kilogrammes du sulfate ferrique pour l'usine d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat de sulfate ferrique pour environ 4 500 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.3 Offre pour vérification des débitmètres

Résolution 2019-02-55

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vérification des débitmètres, et ce, à tous les ans ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission des Compteurs d'eau du Québec datée du 21 janvier 2019 pour vérification annuelle des débitmètres et ce, moyennant la somme d'environ 2 800 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Second projet de règlement de zonage 86-97/69-19 amendant le règlement de zonage afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs et de boîtes de camion pour fins de bâtiment accessoire et afin de permettre les maisons mobiles dans les zones agricoles selon certaines conditions

Résolution d'adoption du second projet de règlement

Résolution 2019-02-56

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la possibilité d'utiliser des conteneurs maritimes et des boîtes de camion à des fins de bâtiment accessoire a été discutée;

Considérant que la municipalité a reçu une demande afin de permettre les maisons mobiles en zone agricole dans le but d'héberger des travailleurs étrangers;

Considérant que cette demande a été déposée dans le cadre de la pénurie de main-d'œuvre et que cette réalité pourrait toucher tous les agriculteurs du territoire municipal;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les deux objets du règlement et propose les modifications contenues dans le règlement;

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance tenue le 15 janvier 2019, conformément à la loi;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée de consultation publique, le 05 février 2019, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter le second projet de règlement numéro 86-97/69-19 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs et de boîte de camion pour fin de bâtiment accessoire et afin de permettre les maisons mobiles dans les zones agricoles selon certaines conditions»;
- de soumettre ce second projet de règlement à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

7.2 Dérogation mineure – distances séparatrices 183 rang Charlotte

Résolution 2019-02-57

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment d'élevage situé au 183, rang Charlotte (lot 4 620 667) afin de se conformer aux normes du bien-être animal et afin d'augmenter le cheptel animal;

Considérant que l'installation d'élevage est présentement dérogatoire aux normes de distances séparatrices et protégé par droits acquis;

Considérant que des normes encadrent la modification d'une telle installation d'élevage;

Considérant que ces normes permettent ce type de projet seulement lorsque le projet n'a pas pour effet d'augmenter la dérogation par rapport aux distances séparatrices;

Considérant que les modifications sont envisagées dans le but premier d'améliorer le bien-être animal;

Considérant que la dérogation mineure permettra au demandeur de réaliser un projet rentable;

Considérant que le projet ne prévoit pas de s'approcher de la résidence voisine la plus près;

Considérant que les résidences voisines ne sont pas situées dans le corridor des vents dominants;

Considérant que l'impact sur le voisinage n'est pas très élevé puisqu'il y a peu de résidences;

Considérant que le refus de la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 janvier 2019;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil ce jour suite à la publication d'un avis public à cet effet en date du 17 janvier 2019;

Considérant qu'aucun citoyen n'a demandé à être entendu;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure, soit de permettre l'agrandissement de l'installation d'élevage par l'ajout d'un bâtiment de 40' x 92', relié par un corridor à la porcherie existante et localisée conformément au plan déposé le 9 janvier 2019 et permettre l'augmentation du cheptel à 1305 porcs malgré que l'installation d'élevage sera plus dérogoire par rapport aux distances séparatrices.

7.3 Règlement #315-19 renouvelant le crédit de taxes foncières applicable sur les nouvelles constructions résidentielles – Avis de motion

Résolution 2019-02-58

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Winter à l'effet que lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le *règlement numéro 315-19 renouvelant le crédit de taxes foncières applicable sur les nouvelles constructions résidentielles*.

Ce règlement vise à maintenir un programme de revitalisation pour toute la zone assujettie (soit le périmètre urbain) de la municipalité de Saint-Liboire.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement déposé ce jour et renoncent par conséquent à sa lecture lors de l'adoption.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Odile Alain : *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Aucun comité*

Monsieur Yves Winter : *Bingo des Aînés, Comité de la Politique de la Famille (x2), Comité du Jard-Boire et Comité Circulation Routière*

Monsieur Yves Taillon : *11 avril prochain AGA du Comité de la Rivière Noire et le 16 avril prochain AGA du Comité du Ruisseau Vandal*

Monsieur Serge Desjardins : *Comité consultatif d'Urbanisme*

Madame Martine Bachand : *Absente*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 16 janvier au 5 février 2019 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-02-59

Il a été proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 38.

**Claude Vadnais,
Maire**

**France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 mars 2019.